



Nos Coordonnées

Ecole St Joseph
16 rue Jeanne d'Arc,
85590 Les Epesses
Primaire : 02.51.57.44.26
Maternelle : 07.68.31.49.67
contact@ecole-stjoseph-epesses.fr
www.ecole-stjoseph-epesses.fr

**Ecole Privée
Saint Joseph
Les Epesses**

Année Scolaire 2024-2025

L'école Saint Joseph vous remet cette plaquette. Vous y trouverez un certain nombre de documents propres à son fonctionnement mais aussi une documentation utile concernant nos partenaires, les associations APEL et OGEC.

Pour sa quatrième année, cette plaquette est en version numérique. Merci de la conserver précieusement et de vous y référer tout au long de l'année.

En cours d'année, une majorité d'informations vous arrivera par mail. Pensez aussi à regarder régulièrement le support de liaison dans le cartable de votre enfant. N'hésitez pas à consulter notre site internet (www.ecole-stjoseph-epesses.fr) ainsi que notre page Facebook (www.facebook.com/EcoleSaintJosephLesEpesses/) pour découvrir nos articles et nos projets vécus dans l'année scolaire.

Très belle année scolaire à tous!

Calendrier scolaire 2024/2025

Rentrée des élèves : Lundi 2 septembre 2024 au matin

Vacances de la Toussaint : Du vendredi 18 octobre 2024 au soir au lundi 4 novembre 2024 au matin

Vacances de Noël : du vendredi 20 décembre 2024 au soir au lundi 6 janvier 2025 au matin

Vacances d'hiver : du vendredi 7 février 2025 au soir au lundi 24 février 2025 au matin

Vacances de printemps : du vendredi 4 avril 2025 au soir au mardi 21 avril 2025 au matin

Pont de l'ascension : du mardi 27 mai 2025 au soir au lundi 2 juin 2025 au matin

Lundi de Pentecôte: le 9 juin 2025

• Vacances d'été : vendredi 4 juillet 2025 après la classe

HORAIRES :

Le matin : 8h50 – 12h05, l'après-midi : 13h40 – 16h40.

La surveillance est assurée 10 min avant la rentrée des classes : ouverture des grilles à 8h40 et à 13h30.

ENTRÉES ET SORTIES

Rue de la Paix, pour les enfants de maternelle et les frères et sœurs de primaire. Tous les enfants de maternelle seront déposés et pris dans les classes. Ils doivent obligatoirement être accompagnés pour entrer et sortir de l'école.

IMPORTANT : Pour la sécurité de vos enfants, tous les parents ou autres accompagnateurs doivent obligatoirement utiliser le parking rue de l'industrie et ne pas venir en voiture dans la rue près de la MARPA. Merci de respecter cette consigne. N'attendons pas qu'il y ait un accident!

Côté MARPA, par le chemin piétonnier, pour les élèves de primaire n'ayant pas de frère ou de sœur en maternelle. Une carte de couleur verte sera utilisée pour les enfants de CE2-CM sortant seuls par le chemin piétonnier côté MARPA. Pour les autres passant par ce chemin, ils attendront un adulte au portail. Les enfants passant par la cour maternelle devront obligatoirement sortir avec un adulte. Ceux qui mangent au restaurant le midi, qui vont au périscolaire ou qui prennent le car le soir resteront sur la cour.

Comme l'an passé, la carte verte ne sera pas délivrée aux CP et CE1. Ceux-ci pourront sortir avec un aîné (CE2-CM) qui aura cette carte verte. Sinon, nous demandons aux parents de venir les chercher à la grille.

Absences

En cas d'absence de votre enfant, vous êtes tenus d'avertir l'école. Trop de parents oublient cette obligation ou ne le font qu'au retour de l'enfant. L'école tient un registre journalier des présences et absences vérifié par l'inspecteur lors de son passage.

Concrètement : Si l'absence est prévue, prévenir l'école quelques jours avant par mail ou par téléphone.

Si l'absence est imprévue, chaque famille avise l'école le matin même au plus tard par téléphone avant 8h50, puis doit faire parvenir un mot d'absence dans l'outil de liaison ou par mail à l'enseignant concerné.

Pensez aussi à prévenir cantine et périscolaire.

Les demandes de vacances hors calendrier scolaire devront se faire par écrit et seront transmises à l'IEN par la directrice.

Education Physique

Pour les élèves du CP au CM2, une tenue de sport est indispensable : pantalon de jogging ou short, chaussures légères (type tennis). Toute dispense de sport doit être justifiée par un mot des parents (cela doit rester occasionnel) ou par un certificat médical pour les cas plus graves et longs.

Quelques consignes

Les enseignants vous demandent de les informer de tout changement survenant dans les habitudes des enfants.

Les vêtements doivent être marqués, même au crayon. Trop de choses restent à l'école et ne sont pas réclamées. Veillez aussi à habiller les enfants avec des vêtements faciles à enlever ou à mettre, surtout l'hiver.

Vous devez garder à la maison les enfants fiévreux ou malades pour leur bien-être et éviter les contagions éventuelles.

Nous demandons aux parents de refermer la grille d'entrée de la cour maternelle après leur passage, pour plus de sécurité.

Rencontre avec les enseignants

Vous êtes invités à les rencontrer au moins une fois dans l'année. N'hésitez pas à venir échanger, c'est un soutien important pour vos enfants. Il est très souhaitable de prendre rendez-vous au minimum 24h avant. N'hésitez pas à utiliser l'adresse mail de l'enseignante de votre enfant, qui sera communiquée lors de la réunion de classe.

Règlement intérieur de l'école

Il sera lu et expliqué en classe, puis remis ensuite à chaque famille, pour signature.

Contrat de scolarisation et charte de confiance

Ces documents posent l'engagement de la famille, de l'enfant et de l'école. Ils sont à retourner signés et seront conservés dans le dossier de l'élève.

Frais scolaires, Adhésion APEL et assurance

Comme chaque année, nous vous proposons d'échelonner le paiement de scolarité ou de régler en une fois. L'assurance proposée est obligatoire. Merci de vous référer au document "frais de scolarité".



ORGANISATION PEDAGOGIQUE

Notre école compte 9 classes, 3 en maternelle et 6 en primaire, pour un effectif total de 211 élèves.

MATERNELLE

- TPS-PS-MS : 25 élèves- Anne SOULARD (lundi)
Carole RIVIERE (mardi, jeudi et vendredi) accompagnée de Claudine THOMAS (ASEM)
- PS-MS-GS 1: 25 élèves - Céline IMBERT accompagnée de Sophie CORNUAU (ASEM)
- PS-MS-GS 2 : 24 élèves - Magalie BURGAUD accompagnée de Myriam BAZIN (ASEM)

TOTAL : 74 élèves

PRIMAIRE

- CP : 22 élèves - Véronique LAULAN
- CP - CE1: 22 élèves - Carole RIVIERE (le lundi) et Carla CORRIEA (le mardi, jeudi et vendredi)
- CE1 – CE2 : 23 élèves - Brigitte BAUDIN (le lundi, mardi et vendredi) et Anne SOULARD (le jeudi)
- CE2- CM1: 22 élèves - Geneviève MÉNARD
- CM1 – CM2 1: 24 élèves - Sophie COULANGE
- CM2: 22 élèves - Mathilde CHARBONNEAU et Linda CHENY (le lundi)

TOTAL : 137 élèves

Le ménage est effectué par Alexandra COUTANT

LE PROJET D'ETABLISSEMENT



Le projet d'établissement vise à mettre de la cohérence dans l'ensemble des actions menées à l'école et autour d'elle, avec l'ensemble des acteurs concernés: élèves, parents, enseignants, parents membres de l'OGEC et de l'APEL et autres associations liées à l'école (cantine, périscolaire...).

Il est défini par 4 axes principaux: éducatif et relationnel, pédagogique, matériel et pastoral.

Il se traduit sous forme d'actions menées tout au long de l'année, avec les différents partenaires. Il est établi pour 3 années, en général. Suite à son évaluation, de nouveaux besoins apparaissent ou se poursuivent...

Ce projet court pour la période 2024- 2027.

La thématique principale: **"l'ouverture au monde culturel"**

Pour cette année, nous aborderons la culture avec **LA LITTÉRATURE et le THEATRE.**

De plus amples actions et explications tout au long de l'année scolaire!...



PRESENTATION APEL OGEC

Présentation de l'APEL et de l'OGEC
Deux associations au sein même de l'école accompagnent l'Equipe Enseignante.

C'est quoi l'OGEC? C'est quoi l'APEL?

QUELLE DIFFÉRENCE ? :

OGEC	Apel
Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique	Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre
Association régie par la loi 1901, l'OGEC confère à l'établissement scolaire une existence juridique. L'OGEC adhère à l'Union Départementale (UDOGEC), elle-même liée à l'Union Régionale (UROGEC) et à la Fédération Nationale (FNOGEC).	Association régie par la loi 1901, l'Apel est la seule association représentative des parents d'élèves reconnue par l'Enseignement Catholique. L'Apel de l'établissement adhère à l'Apel de Vendée, adhérente à l'Apel académique, elle-même membre de l'Apel nationale.
Le Conseil d'Administration de l'OGEC est constitué : - de personnes soucieuses de la bonne gestion de l'établissement, parents d'élèves ou non - de membres de droit : le Président de l'Apel, le Curé de la Paroisse, le Directeur Diocésain et le Président de l'UDOGEC	Le Conseil d'Administration de l'Apel est composé de parents ayant leur(s) enfant(s) inscrit(s) dans l'établissement et du président de l'Apel départementale ou son représentant (membre de droit).

D'OU PROVIENNENT LES RESSOURCES ?

Elles proviennent :	Elles proviennent :
- des rétributions financières versées par les familles	- de l'adhésion volontaire des familles L'adhésion donne à l'Apel un rôle représentatif auprès des administrations et des pouvoirs publics. Elle assure le financement des services rendus aux familles.
- des diverses participations et subventions versées par l'Etat et les collectivités territoriales	- de subventions des collectivités territoriales (pour des actions éducatives)
et pour une part souvent nécessaire : - d'autres ressources légalement autorisées (recettes de fêtes, kermesses, location, subventions d'autres associations, dons....).	- de dons des familles et des produits de manifestations, fêtes.

Les Missions de l'APEL

LA REPRÉSENTATION DES PARENTS

L'APEL est le "porte parole" :
des familles lors des réunions au conseil de classe en tant que parent correspondant, au conseil d'établissement, au conseil de discipline, au conseil d'administration de l'OGEC
auprès des différentes instances de l'Enseignement Catholique :
commission appel-recours lors de redoublement contesté, conseil de gestion, ...
auprès des pouvoirs publics et collectivités locales

LES SERVICES AUX FAMILLES

Accueil : rentrée scolaire, porte ouverte, réunion de classe (écoute, dialogue, convivialité);
Animation et accompagnement : point-écoute, projet éducatif, rapprochement École et monde professionnel, catéchèse, conférence, soirée festive, manifestation sportive, sortie scolaire, ... ;
Information : journal et plaquette d'établissement, revue Famille et Education, Apel-service, site internet, service ICF : information et Conseil aux familles sur l'orientation, l'adaptation et l'intégration en milieu scolaire, ...
L'Apel communique auprès des familles pour faire connaître ses missions et ses actions.

Les Missions de l'OGEC

En lien étroit avec le chef d'établissement, l'APEL, la Paroisse et les structures diocésaines,

l'OGEC assure :
LA GESTION FINANCIÈRE ET COMPTABLE DE L'ÉTABLISSEMENT

L'OGEC délibère sur le budget et en arrête les modalités d'application, en suit régulièrement l'exécution, fixe le montant des contributions, des participations des familles.

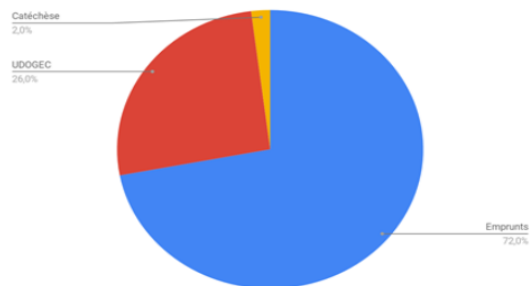
L'OGEC a la charge de l'entretien des bâtiments scolaires, en respectant les règles d'hygiène, de sécurité et de mise aux normes.

LA FONCTION EMPLOYEUR DES PERSONNELS NON ENSEIGNANTS

En accord avec le chef d'établissement, il assure la gestion des richesses humaines dont l'OGEC est employeur. Il est responsable de l'application de la législation sociale et des conventions collectives

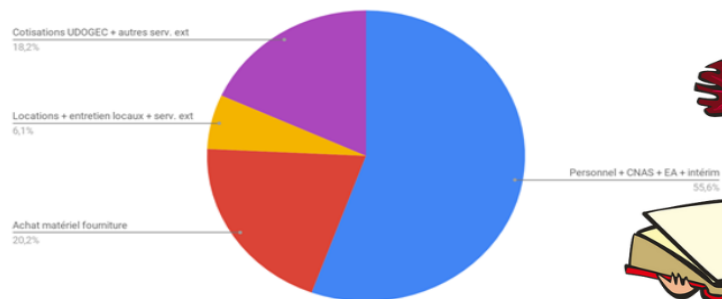
A QUOI SERVENT LES FONDS ?

RÉPARTITION DES COTISATIONS DEMANDÉES AUX PARENTS.



*UDOGEC : Union départementale des Organismes de Gestion de l'Enseignement catholique

RÉPARTITION DE LA SUBVENTION DE LA COMMUNE.



Les équipes

APEL



OGE



Toute personne souhaitant nous rejoindre est la bienvenue !

S'adresser à :

ogec@ecole-stjoseph-epesses.fr

apel@ecole-stjoseph-epesses.fr